

[sous-alinéas 5(8)c)(iii) et alinéas 7(3)b) et 9(1)b)]

## AVIS DE CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT

COUR TERRITORIALE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

N° DE DOSSIER
GREFFE

Inscrivez les nom, adresse et numéro de téléphone des demandeurs figurant sur la DÉCLARATION.

NOM

ADRESSE

CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ

TERRITOIRE/PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

**DEMANDEUR(S)**

Inscrivez les nom, adresse et numéro de téléphone des défendeurs figurant sur la DÉCLARATION.

NOM

ADRESSE

CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ

TERRITOIRE/PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

**DÉFENDEUR(S)**

Inscrivez les nom, adresse et numéro de téléphone du mis en cause figurant sur l'AVIS DE MISE EN CAUSE, le cas échéant.

NOM

ADRESSE

CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ

TERRITOIRE/PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

**MIS EN CAUSE**

**AVIS DE CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT**

### Une conférence de règlement aura lieu le

Date
------

heure

--

ou plus tard, dès que le permet le rôle de la Cour territoriale.

lieu

Lieu de la conférence de règlement
------------------------------------

#### Qui doit être présent?

Le particulier autorisé à régler la réclamation.

#### Quels documents apporter?

Tous les documents et autres choses pertinents. La partie qui ne s'est pas préparée en vue de la conférence de règlement peut être tenue de payer les frais raisonnables des autres parties.

#### Que se passe-t-il?

Consultez la règle 9 des *Règles en matière civile* d'une façon générale et, en particulier, le paragraphe 9(7).

#### Qu'arrive-t-il si une partie ne se présente pas?

La demande peut être rejetée ou le juge peut rendre une ordonnance contre la partie absente.

Un greffier datera et signera la présente formule.

Date
------

Greffier de la Cour territoriale
----------------------------------